

Image not found or type unknown



Procuration compte bancaire

Par **cebe**, le **26/08/2015** à **00:28**

Bonsoir

mon père est âgé de 85 ans il a donné procuration sur ses comptes bancaires il y a plusieurs années à ma sœur est ce que j'ai un recours pour annuler cette procuration car je n'ai aucune confiance en elle et je ne suis pas sûre que mon père soit très lucide

merci